Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2022

L'an 2022 et le 22 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

<u>Présents</u>: M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes: BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, REGNAULD Virginie, MM: CROUILLERE Stéphane, GODET Roger, RAVAND Jean-Claude, ROUZIER Thomas, SENEGON Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUGAST Mireille à M. CROUILLERE Stéphane, M. CRAVEIA Jacques à M. FOUCHARD Mikaël

Absent(s): M. FORGET Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme DASSE Claudine

Délibération N° 2022- 42(12 pour)

Objet de la délibération : Sortie de l'actif des immobilisations

Il est procédé à une sortie de l'actif des biens de faible valeur sur plusieurs années, Il convient de mettre à jour l'inventaire comptable et de procéder à l'apurement en fonction des montants.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.

Délibération N° 2022- 43 (12 pour)

Objet de la délibération : Pose panneaux voirie

Considérant que la voirie sur le hameau de Poché et La Roche vient d'être refaite, Considérant Les dégradations, et afin d'assurer la sécurité des usagers de la voirie publique, Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser

une signalisation par pose de panneau "limitation 7,5 t sauf engins agricoles" sur les routes de La Roche, Les Selles et dans le haut de Poché à l'intersection de la route de la Chapelle St Fray.

Pour ralentir les véhicules venant de la Chapelle St Fray direction Ste Sabine un panneau "Stop" sera installé à l'intersection de la route de La Roche.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à prendre les arrêtés relatifs à ces aménagements.

Affaires diverses:

- Devis accepté pour Fred informatique de Ste Jamme 809 € pour le bulletin communal
- Proposition pour bulletin, Julien POIRIER
- Photos retenues concours Ste Sabine 6-10-2.

Le Maire clôt la séance à 20 h 40